



Compte rendu de la réunion du conseil municipal
Du VENDREDI 23 MARS 2012 à 20 HEURES 30

Présents :

M. Régis BIZEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse BOBBIO, M. Eric GOMES, M. Claude CHASSAING, M. Dominique REY, Mme Anique DELRIVE, Mme Nathalie MARIE, M. Raphaël NIVOIT, Mme Nicole HOPIN, Mme Catherine PLISSON, M. Philippe JOLY, M. Marc CATHERINE, M. François LECOQ.

Excusés :

M. Roger NIVESSE qui donne procuration à M. Régis BIZEAU,
M. Alain VIQUERAT qui donne procuration à M. Dominique REY.

Absents : M. Thierry BEZIAU et Mme Karine BEUVIER.

Secrétaire de séance :

M. Raphaël NIVOIT.

=====

L'AN 2012, le vendredi 23 mars ; les membres du Conseil Municipal de GAMB AIS, se sont réunis en séance à la mairie, salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en date du 16 mars 2012.
Début de la séance : 20h34

=====

Après ouverture de la séance :

Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jean-Claude LECOQ, ancien Maire de la Commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 20 mars, Madame Geneviève LECLERCQ, conseillère municipale, a présenté sa démission pour raisons personnelles.

Monsieur le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point n° 9 suivant :
- demande de subvention exceptionnelle, réserve parlementaire. Travaux église.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du dernier compte rendu.
- 2- Compte administratif 2011 – Budget principal.
- 3- Compte de gestion 2011 – Budget principal.
- 4 – Affectation des résultats 2011 – Budget principal.
- 5 – Vote des taxes.
- 6 – Vote des subventions.
- 7 – Budget primitif 2012 – Budget principal.
- 8 – Voyage scolaire.
- 9 – Demande de subvention exceptionnelle, réserve parlementaire. Travaux église.

1 Approbation du dernier compte rendu.

Le Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité.

=====

2 Compte administratif 2011 – budget principal

Pour le vote du Compte Administratif 2011, Monsieur le Maire quitte la salle et le membre le plus âgé de l'assemblée est nommé Président pour faire procéder au vote du Compte administratif 2011.

Le Conseil Municipal approuve :

- à l'unanimité, le Compte Administratif 2011 du Budget Principal qui laisse apparaître un résultat excédentaire de clôture :

-Section de fonctionnement :	257 197,25 Euros
-Section d'investissement :	384 328,96 Euros

=====

3 Compte de gestion 2011 – budget principal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 du Budget Principal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est conforme.

Déclare que le compte de gestion 2011 du budget principal dressé par le receveur n'appelle ni observation ni réserve.

=====

4 –Affectation des résultats 2011 – budget principal.

Après présentation du compte administratif de l'année 2011 du Budget Principal, au vu des résultats excédentaires de clôture :

- Section de fonctionnement =	257 197,25 Euros
- Section d'investissement =	384 328,96 Euros

Le Conseil municipal,

- à l'unanimité, décide de reprendre ces résultats et de les affecter au budget primitif de l'année 2012 comme suit :

- affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement au compte 1068 recettes à l'investissement =	257 197,25 Euros
-résultat excédentaire de la section d'investissement reporté au compte 001 résultat reporté =	384 328,96 Euros

=====

5 –Vote des taxes

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2012, à chacune des taxes directes locales,

DECIDE, à l'unanimité,

De ne pas augmenter ces taux et de retenir ceux portés au cadre II du tableau de l'imprimé 1259 com, à savoir :

Taux communaux :

- . Taux taxe habitation : 13.12 %
- . Taux taxe foncière (bâti) : 10.39 %
- . Taux taxe foncière (non bâti) : 51.86 %
- . Taux de compensation relais des entreprises 14.04 %

=====

6 Vote des subventions.

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution du montant des subventions accordées pour l'année 2011 aux différentes associations, caisse des écoles et centre communal d'action sociale. Après en avoir délibéré,

*Le Conseil Municipal : **Décide*** d'attribuer aux différentes associations, caisse des écoles et centre communal d'action sociale dans la limite des montants inscrits, la somme totale de 42 400 €uros

=====

7 Budget primitif 2012 – budget principal

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2012 du budget principal par chapitres et opérations qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme totale de 3 023 314,21 €uros répartie comme suit :

section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 060 775 €uros

DEPENSES

O11- Charges à caractère général	647 550,00 €
O12- Charges de personnel et frais assimilés	573 770,00 €
014- Atténuations de produits	362 037,00 €
65- Autres charges de gestion courante	262 150,00 €
66- Charges financières	15 400,00 €
022- Dépenses imprévues	13 868,00 €
023- Virement à la section d'investissement	70 000,00 €
042- Opérations d'ordre	116 000,00 €

RECETTES

013- Atténuations de charges	4 500,00 €
70- Produits des services	176 700,00 €
73- Impôts et taxes	1 437 793,00 €
74- Dotations, subventions et participations	404 382,00 €
75- Autres produits de gestion courante	33 900,00 €
77- Produits exceptionnels	3 500,00 €

section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 962 539,21 €

DEPENSES

16- Emprunts	22 000,00 €
020- Dépenses imprévues	9 656,21 €

OPERATIONS

111- Travaux de voirie	33 400,00 €
115- cimetière	1 500,00 €
132- Acquisition matériel	30 000,00 €
133- Acquisition matériel foyer	38 700,00 €
135- Acquisition matériel scolaire	26 500,00 €
136- Travaux de bâtiments communaux	27 200,00 €
144- Programme triennal 2012.2013.2014	217 853,00 €
151- Future cantine primaire	20 000,00 €
152- Aménagement mairie	80 000,00 €
153- Réfection église	70 000,00 €
155- Travaux locaux scolaires	25 730,00 €
156- Acquisition foncière	300 000,00 €
157- Propriété Guérinoterie	60 000,00 €

RECETTES

10- Dotations, fonds divers (FCTVA, TLE)	116 000,00 €
1068- Excédent de fonctionnement	257 197,25 €
13- subventions d'investissement	19 013,00 €
021- virement de la section de fonctionnement	70 000,00 €
040- opérations d'ordre	116 000,00 €
Solde d'exécution reporté	384 328,96 €

=====

8-Voyage scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un séjour éducatif "Châteaux de la Loire" est prévu du mercredi 9 mai 2012 au jeudi 10 mai 2012 pour deux classes de CM1 et CM2 (54 enfants) et qu'il convient de fixer la participation des familles.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer la participation financière des familles pour le séjour « Châteaux de la Loire » du mercredi 9 mai 2012 au jeudi 10 mai 2012 à 57 €uros par enfant.

Pour information la participation de la commune représente 50 %.

=====

9-Demande de subvention exceptionnelle, réserve parlementaire. Travaux église.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la première partie de rénovation de l'Eglise est finie. Il convient maintenant de passer à la deuxième partie de la réfection à savoir les parties basse et haute de la nef, les boiseries côté gauche et droite, le plancher de la nef, la mise en place d'une porte et la remise aux normes de l'électricité.

Des devis ont été établis par des entreprises de la région, et le montant total hors taxes s'élève à 57 285,08 €uros, (cinquante sept mil deux cent quatre vingt cinq euros huit centimes hors taxes).

Le Conseil Municipal,

- ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- à l'unanimité,
- décide de solliciter une subvention exceptionnelle sur la réserve parlementaire,
- charge Monsieur le Maire d'établir un dossier de demande de subvention,
- dit que les dépenses seront inscrites au budget primitif de l'année 2012.

=====

- Prochaine réunion du conseil municipal: vendredi 30 mars 2012 – 20h30

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

Gambais le 26 mars 2012.

Le Maire
Régis BIZEAU